

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2015

Le 23 janvier 2015, sur convocation régulière du Maire en date du 20/01/2015, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de :

Jean-Paul REVERT (pouvoir à Patrice Jego) et William SCHWOB (pouvoir à Jean-Marc Bousset)

Franck GIBERTINI a été élu secrétaire de séance.

<p>1- SICA : RETRAIT DE 13 COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL MARNAYSIEN</p>

Le Maire rappelle que le SICA - Syndicat Intercommunal du Canton d'Audeux- créé le 24 juin 1988, est composé de quarante communes réparties sur deux communautés de communes : Communautés de Communes du Val Saint-Vitois et du Val Marnaysien) et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ;

La fusion de la Communauté de Communes des Rives de l'Ognon et de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ognon, opérée le 31 mai 2013, a modifié l'intérêt pour les communes membres d'adhérer au SICA.

Les conseils municipaux des communes de Burgille, Courchapon, Chevigny sur l'Ognon, Emagny, Jallerange, Lavernay, Franey, Moncley, Le Moutherot, Placey, Recologne, Ruffey-le-Château et Sauvagny ont adressé leur délibération demandant leur retrait du SICA.

Considérant que conformément à l'article L5211-19 du code général des collectivités territoriales, la procédure de retrait est soumise au vote du conseil municipal, il est demandé au conseil municipal d'approuver le retrait des 13 communes membres de la Communauté de Communes du Val Marnaysien du SICA.

Le Maire rappelle également que, du fait du nouveau découpage du territoire concernant le canton d'Audeux qui sera supprimé pour laisser place à Besançon 2 avec de nouvelles communes, le SICA est destiné à être dissout. Ce syndicat avait pour compétences l'EMICA (Ecole de Musique Intercommunale du Canton d'Audeux), la gestion du relai d'assistantes maternelles et la gestion de la Lanterne (études et travaux)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le retrait du SICA des 13 communes membres de la Communauté de Communes du Val Marnaysien.

2- DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN AU PRE DU RIS

Madame Gunn, domiciliée au Pré du Ris, a demandé à acheter une parcelle de terrain longeant sa propriété ; cette parcelle cadastrée E 913, d'une surface de 29 m² a été estimée par le service des domaines à 900 €.

Sachant que ce délaissé n'a aucune utilité pour la commune, le Maire propose de le céder pour le montant estimé, sachant que les frais d'acquisition seront supportés par l'acheteur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de vendre ce terrain à Madame Gunn et autorise le Maire à signer l'acte de vente.

3- PROJET DE LIAISON EN MODE DOUX ENTRE LES COMMUNES DE POUILLEY ET CHAMPVANS LES MOULINS

Le Maire expose que Champvans et Serre les Sapins ont déjà réalisé un chemin entre leurs deux communes ; un projet est en cours, pour une liaison en mode doux entre Champagney (rond-point des Barraques) et Pouilley les Vignes (rond-point de Super U).

C'est pourquoi, le Maire, qui a déjà rencontré Gérard Galliot, Conseiller Général et Gabriel Baulieu, Vice-Président de la CAGB, à ce sujet avec les maires de Champvans et Champagney, propose qu'une réflexion soit menée en partenariat avec le Conseil Général et la CAGB, pour ce cheminement le long de la RD 70, entre Champagney et Pouilley.

Cette liaison en mode doux (piétons et vélos), qui démarrerait du collège Pompidou et longerait la RD 70 jusqu'au rond-point des Barraques à Champagney, permettrait aux habitants des 3 communes d'avoir des échanges en toute sécurité. De plus, le Plan de Déplacement Urbain (PDU) étant en phase de consolidation, il est important que les communes montrent leur volonté de créer des voies de déplacement en mode doux.

Des demandes de financement seront adressées à la CAGB et au Conseil Général du Doubs. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer les démarches auprès des services compétents pour la réalisation de cet aménagement.

4- PLAN DE CIRCULATION

Suite à la réalisation de la rue de l'Ecole, une réunion publique a eu lieu le 15 décembre dernier pour aborder le sens de circulation dans le village et la sécurité ; c'est pourquoi, le Maire souhaite officialiser les décisions prises.

Il indique également qu'il a rencontré, avec Bernard Maise, M. Girardet du service de voiries du Conseil Général pour un avis sur les modifications apportées à la circulation sur la RD 465 (rue de l'Eglise) en particulier. Il n'y a pas eu d'objection aux propositions faites par le Conseil Municipal.

C'est ainsi, qu'à **partir du 20 février 2015 à 20 h**, une phase de test du nouveau plan de circulation projeté pour les automobilistes entrera en application comme suit :

- Rue de l'Eglise en sens unique, dans le sens descendant, de la rue de Lausanne jusqu'à l'accès au parking de la Poste (en niveau du n°5) – les automobilistes pourront circuler en double sens sur la rue de l'Eglise, le long du parking de la Poste jusqu'au croisement avec la rue des Fontaines.
- Rue de l'Ecole (nouvellement aménagée) en sens unique montant, depuis le croisement avec la rue des marronniers jusqu'au croisement avec la rue du Puits. La vitesse sur cette portion sera limitée à 30 km/heure.
- « Ancienne » rue de l'Ecole : reste en sens unique rentrant de la RD 70 à la nouvelle rue de l'Ecole (avec interdiction de tourner à gauche en direction de la rue des Marronniers)
- Rue des Fontaines (hors partie Monument/rue des Marronniers en sens unique) reste en double sens.
- Rue des Marronniers (du monument aux morts à la rue de l'Ecole) reste en double sens.

A l'issue de cette première phase de test, et après collecte des remarques des utilisateurs, une seconde phase de test essai pourra alors être éprouvée avant l'application définitive du plan de circulation.

Marie-Agnès Guezet tient à dire qu'elle n'est pas favorable au sens de circulation tel qu'annoncé pour la phase de test initiale (rue d'Eglise en sens unique) car elle craint l'afflux de trafic au niveau du groupe scolaire.

Suite à la question d'Agnès Bas par rapport au stationnement des parents d'élèves devant le groupe scolaire, Bernard Maisse indique que le stationnement sera interdit sur 20 mètres – un panneau délimitant l'interdiction sera installé et doublé d'un marquage au sol à la peinture jaune.

Le Maire indique que le Conseil Général refuse l'installation d'un « stop » sur la RD 70 au niveau de l'entreprise SEBAT afin d'arrêter les automobilistes venant de Besançon et permettre à ceux empruntant la nouvelle rue de l'Ecole de sortir plus facilement ; Patrice Jego pose la question de transformer, éventuellement, le rond-point en carrefour.

Répondant à Franck Gibertini, le Maire souhaite qu'un nom soit donné à la nouvelle rue de l'Ecole (à réfléchir pour la prochaine réunion de Conseil Municipal)

<p>5- INSTRUCTION DU DROIT DU SOL A PARTIR DE JUILLET 2015 PROPOSITION DE LA CAGB POUR CE SERVICE AUX COMMUNES</p>

Comme évoqué lors de précédentes réunions, suite à l'adoption de la loi Allure qui demande aux communes de traiter elles-mêmes leurs demandes d'urbanisme, le Maire rappelle qu'à partir du 1^{er} juillet 2015, les services de l'Etat (DDT) n'instruiront plus les demandes d'autorisations d'urbanisme.

La CAGB propose d'assurer ce service en facturant les différents actes selon un barème établi (permis de construire maison : 400 €, déclaration préalable : 280 € ...); répondant à Jean-Charles Micallef, le Maire indique que, pour Pouilley-les-Vignes, le montant annuel serait de l'ordre de 17 000 €.

Ce coût a entraîné des questionnements de la part de certaines communes qui n'ont pas souhaité s'engager alors que la date pour donner leur avis était fixée au 15 janvier 2015. De plus, le Maire précise que les communes ne peuvent pas faire appel à un cabinet privé (pour éviter les conflits d'intérêt).

Le principal argument donné pour expliquer les tarifs demandés (traitement d'un permis de construire 400 €, déclaration préalable 280 €, permis de lotir 1400 €...) est l'embauche de 11 personnes. Bernard Maisse complète l'explication en précisant qu'en plus de l'examen des demandes, un contrôle sur place des constructions serait effectué.

Une proposition finale élaborée par la CAGB et la ville de Besançon sera présentée lors de la conférence des Maires le 28 janvier prochain.

Mais d'ores et déjà, le Conseil Municipal pense qu'il faudra augmenter le taux de la taxe d'aménagement (appliquée sur les permis de construire et déclarations préalables) ; il pourrait passer de 4 à 5 %.

6- PAIEMENTS DIVERS

³⁵/₁₇ Remboursement de frais aux bénévoles de la bibliothèque

Deux bénévoles ont assisté à la journée de formation organisée par la médiathèque du Doubs, sur la projection de films documentaires ;

La commune remboursera leur repas soit 15.50 € x 2.

³⁵/₁₇ Cadeau de départ de l'agent ONF

M. Jean-Pierre Josseron, garde forestier est parti en retraite en décembre 2014. Les 11 communes de son secteur forestier (depuis 1997) lui ont offert un cadeau de départ et se répartissent la dépense soit 40 € par commune.

M. Jean Ravey assure l'intérim et une réunion de la commission « forêts » aura lieu le lundi 2 février à 15h30 pour préparer la vente de bois.

7- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

³⁵/₁₇ Sécurité routière

Bernard Maisse informe le Conseil Municipal des réunions qui ont eu lieu en Préfecture avec les référents de la sécurité routière. Il donne un résumé des principaux sujets abordés :

- Vitesse – 1^{ère} cause d'accidents mortels
- Alcool – 2^e cause d'accidents mortels dans le Doubs (surtout les 18/44 ans)
- Tranche horaire où se déroulent le plus d'accidents (16h/19h)
- Utilisation faite des deux-roues motorisés
- Zone frontalière et Haut-Doubs : 85 % des accidents sont graves ou mortels.

Des affiches seront mises sur les panneaux d'affichage public et des feuillets d'information seront mis à disposition dans les bâtiments communaux, en particulier sur la prévention en matière d'alcoolémie.

Bernard Maisse a demandé à des représentants de la prévention routière et de la gendarmerie d'être présents lors de la distribution, sur la rue de Lausanne, de tracts d'information sur la circulation en zone 30 et l'utilisation d'un giratoire.

Interpelé par Sandra Fallaix sur la sécurité de la zone 30 rue de Lausanne, Bernard Maisse répond que pour sécuriser le virage au niveau de la mairie, des panneaux rétro réfléchissants ont été installés – d'autre part, des potelets ont été mis en place le long du bâtiment de la mairie et un marquage au sol sera fait, comme prévu, pour rappeler que les automobilistes roulent en zone 30.

³⁵/₁₇ **Point financier**

Véronique Magaud donne les résultats financiers de 2014 :

<u>Commune</u>	Excédent de fonctionnement	172 521.49 €
	Excédent d'investissement	91 181.92 €

Régie d'assainissement

	Excédent de fonctionnement	277 972.09 €
	Excédent d'investissement	114 773.91 €

³⁵/₁₇ **Repas des plus de 70 ans**

Jeannine Druot indique qu'après avoir listé les personnes de 70 ans susceptibles d'être invitées sur les 5 ans à venir, une centaine viendrait ainsi grossir le nombre actuel ; c'est pourquoi, comme cela avait déjà été fait il y a quelques années en passant de 65 à 70 ans, il est proposé de passer l'âge à 75 ans pour le repas annuel des Appuliens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour que l'âge requis pour être invité au repas offert par la commune passe à 75 ans.

³⁵/₁₇ **Distribution des informations communales**

Après réflexion en réunion d'équipe, Jeannine Druot propose de distribuer un questionnaire pour savoir si les Appuliens souhaitent continuer à recevoir les informations communales (compte-rendu de Conseil Municipal, journal l'Appulien...) en format « papier » sachant que toutes les informations sont sur le site de la commune www.pouilleylesvignes.com

Après discussion, le questionnaire portera sur toutes les publications sauf l'Appulien qui continuera à être distribué, à raison de deux parutions par an.

³⁵₁₇ **Gens du voyage**

Le Maire informe qu'une réunion a eu lieu avec Bernard Maisse, un représentant de la gendarmerie et Christian Coulon, propriétaire du terrain route d'Emagny.

Un arrangement a été trouvé avec ce dernier afin d'empêcher les gens du voyage d'occuper le terrain :

- des poteaux électriques seront installés au niveau de l'accès de la rue d'Emagny (au niveau de la maison Suard) – en conséquence, la commune devra passer le girobroyeur pour entretenir le terrain qui ne sera plus accessible par M. Coulon.
- Côté étang : la commune mettra en place des rochers et des poteaux.

³⁵₁₇ **Restauration du Poilu du monument aux morts**

Jean-Marc Bousset explique que, sur conseil de Jean-Charles Micallef, une rencontre a eu lieu entre les anciens combattants et une entreprise de Morteau qui travaille avec l'université de Franche-Comté sur la numérisation et la réalisation d'objets en 3D.

Il espère que cette entreprise pourra refaire une statuette à l'identique du Poilu endommagé afin de le remplacer.

³⁵₁₇ **Futur groupe scolaire**

Une réunion aura lieu le 9 février prochain, au Conseil Général du Doubs pour finaliser le dossier d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet du futur groupe scolaire.

Assisteront à cette réunion : Jean-Marc Bousset, William Schwob et Patrice Jego.

³⁵₁₇ **Circulation de poids lourds**

Agnès Bas signale le passage régulier de camions poids lourds, rue du Puits. Il lui est répondu que l'entrepôt situé derrière la pharmacie est loué à un vendeur de meubles et appareils électroménagers de Châtillon le Duc.

DÉPARTEMENT DU DOUBS

=====

COMMUNE DE POUILLEY LES VIGNES

=====

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 583.15

LE MAIRE DE POUILLEY LES VIGNES

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; (livre 1 - huitième partie : signalisation temporaire)

Considérant que sur la route départementale n°465, dénommée rue de l'Eglise, entre la RD 70 et la rue des Fontaines dans l'agglomération de Pouilley les Vignes, il est nécessaire, pour des raisons de sécurité des piétons et de fluidité du trafic, d'instaurer un sens unique de circulation dans le sens RD 70 vers la rue des Fontaines.

Considérant que les dispositions ci-dessus sont nécessaires pour réaliser un aménagement rue de l'Eglise, permettant le déplacement sécurisé des piétons (aménagement à réaliser dans les années à venir)

ARRÊTÉ

Article 1 :

Dans l'agglomération de Pouilley les Vignes, sur la route départementale n° 465, dénommée rue de l'Eglise, entre le n° 19 et le n° 5, un sens unique de la circulation est instauré dans le sens rue de Lausanne vers la rue des Fontaines.

Article 2 :

Dans cette même rue et dans le même sens de circulation, entre le n°5 et le n° 1, la circulation sera maintenue en double sens pour permettre l'accès au parking de la poste et de la maternelle.

Article 3 :

Dans l'agglomération de Pouilley les Vignes, pour accéder, depuis le centre du village, à la RD 70 les véhicules pourront emprunter deux itinéraires :

N°1

- Rue des Fontaines par la place de l'Etoile,
- Rue des Marronniers,
- Rue de l'Ecole, pour rejoindre la RD 70 au niveau du giratoire du carrefour RD 70-RD 465 (rue de Serre les Sapins)

N°2

- Rue des Fontaines (direction Miserey)
- Rue de la Perrouse
 - RD 8 (route de Pelousey) pour rejoindre la RD 70 au niveau du giratoire RD 70-RD 8 (Super U)

Article 4 :

La rue de l'Ecole, nouvellement aménagée pour accueillir le trafic correspondant, circulera en sens unique dans le sens rue des Marronniers vers la RD 70 jusqu'à l'intersection avec la rue du Puits.

Sur cette portion, la vitesse sera limitée à 30 kms/h.

Article 5 :

Une zone interdite à tout arrêt ou stationnement sera aménagée, rue de l'Ecole, depuis l'entrée du groupe scolaire sur une longueur de 20 mètres. Cette disposition permettra aux utilisateurs en provenance de la rue Charrière Salée d'accéder à la rue de l'Ecole dans de bonnes conditions.

Article 6 :

La rue de l'Ecole, dans sa partie rue du Puits jusqu'au giratoire de la RD 70, sera maintenue en double sens pour permettre l'accès à la boulangerie.

Article 7 :

Sur la portion de voie définie à l'article 6, les arrêts et les stationnements seront interdits pour permettre une circulation en toute sécurité et éviter des traversées de piétons souhaitant accéder à la boulangerie.

Article 8 :

Dans l'agglomération de Pouilley les Vignes, les conditions de circulation ne sont pas modifiées pour les autres rues.

Article 9 :

Le sens de circulation de l'ancienne rue de l'Ecole (accès des riverains à leurs propriétés) restera inchangé de la rue de Lausanne au n°8.

Article 10 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sera mise en place à la charge de la commune.

Article 11 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 12 :

Ces dispositions seront effectives à partir du **vendredi 20 février 2015 à 20 heures**.

Article 13 :

Le présent arrêté sera affiché aux panneaux réglementaires de la commune.

Article 14 :

Monsieur le Maire de la commune de Pouilley les Vignes, Madame la Commandant de la brigade de gendarmerie d'Ecole Valentin, Monsieur le Président du Conseil Général du Doubs Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,
Jean-Marc BOUSSET

**Commune de
POUILLEY
LES VIGNES**



**FEVRIER
MARS
AVRIL
2015**

Date	Manifestation	Lieu	Organisateur
FEVRIER			
Samedi 7 20h	Gala accordéon	Salle des fêtes	Harmonie Pouilley
Lundi 16 16h30/19h30	Don de sang	Salle des fêtes	Amicale donneurs de sang
Samedi 21 10h30	Histoires du Rat-conteur	Bibliothèque	bibliothèque
MARS			
Dimanche 8	Carnaval	Champvans	A.P.E
Samedi 14 14h30	<u>9^e fête mondiale du conte</u> Intervention d'une conteuse Durée 1h15 pour tout public <i>Les histoires de ce spectacle se déroulent dans un village. On y croise la « vieille », le faiseur de miracles, les habitués du café et aussi d'autres illustres du coin. Ces familiers pris dans des situations étranges ou cocasses révèlent à leur façon, la sagesse des contes.</i>	Bibliothèque	bibliothèque

Dimanche 22 Et Dimanche 29	Elections départementales	Salle des fêtes Maternelle	Commune
----------------------------------	----------------------------------	-------------------------------	---------

Vente de bois sur pied : le vendredi 20 février 2015

- Remise des offres avant 12h
- Ouverture des plis à 17h

DISTRIBUTION DES INFORMATIONS COMMUNALES

Sachant que les informations sont données sur le site internet de la commune

www.pouilleylesvignes.com

Vous pouvez demander à ne plus recevoir d'exemplaires « papier » du compte-rendu de Conseil Municipal ; faites-nous le savoir au moyen de ce petit bulletin à retourner à la mairie (boîte aux lettres ou mail mairie-pouilley-les-vignes@wanadoo.fr) ou à Jeannine Druot, Adjointe responsable de l'information jdruot@pouilleylesvignes.com

Sans réponse de votre part, le conseiller municipal de votre secteur continuera à vous déposer les publications dans votre boîte aux lettres

NOM
PRENOM

ADRESSE

JE SOUHAITE CONTINUER A RECEVOIR LE COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL EN VERSION <u>PAPIER</u>	OUI - NON
JE SOUHAITE RECEVOIR LES AUTRES INFORMATIONS DE LA COMMUNE EN VERSION <u>PAPIER</u>	OUI - NON

SIGNATURE OBLIGATOIRE